



**SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE**

Les conditions de travail dans les îlots comme ailleurs devront être excellentes.

Pour être valide, un accord doit recueillir la signature de syndicats représentants au moins 30% sur l'établissement.

1 samedi/2 et 3 jours de repos, soit 6 jours de repos sur 6 semaines.

Une compensation méritée face aux efforts supplémentaires demandés.

***Ces 2 primes ne concernent que les nouveaux agents en mixte.**



Adhérez en ligne

CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
Tél : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10
contact@cfdt3c.org
www.cfdtsf3c.org



LA CFDT A SIGNÉ L'ACCORD MAIS RESTERA VIGILANTE

Le 29 juin prochain, une nouvelle réorganisation sera mise en place. Depuis le lancement des discussions, la CFDT a porté des revendications fortes que ce soit sur les régimes de travail, la préparation, les îlots, l'organisation de travail, etc... afin de répondre au mieux à vos attentes et à la réalité vécue. Cependant nous demeurerons extrêmement vigilants car, comme nous le voyons sur les autres PPDC parisiennes, tout est compliqué avec ces nouvelles orgas.

Dans le cadre de cette réorganisation, la direction a proposé 2 accords aux OS. Un sur les régimes de travail et un sur l'accompagnement social. Avant de rentrer dans les détails, il est important de rappeler que s'engager sur de tels accords ne signifie pas «avoir signé la réorg !» En effet, comme dit plus haut, la CFDT a participé à de nombreuses réunions afin d'améliorer le projet initial de la direction mais aussi pour défendre vos intérêts. Lors du comité technique, qui est l'instance qui permet de donner un avis sur la réorganisation, la CFDT a voté contre. Or même avec un vote unanime contre avec les autres OS cette dernière est mise en place, car ces.

■ **Accord régimes de travail :** Lors des négos, la CFDT vous a écoutés et a pesé pour construire les rythmes de travail correspondants au mieux à vos attentes en exigeant des repos supplémentaires dans le cycle.

De même, nous avons obtenu que les FSE/FP/FCY puissent bénéficier de 2 samedis et de 2 lundis/mardis. C'est pourquoi la CFDT a accepté de parapher cet accord.

■ **Accord d'accompagnement social :** La CFDT a pris ses responsabilités et a signé l'accord afin que les agents puissent toucher les primes auxquelles ils prétendent pour tous les efforts consentis. Nous avons également veillé à ce que tous les agents touchent quelque chose.

Distribution :

- ▶ **110 € pour tous : accompagner l'effort pour la mise en place.**
- ▶ **40 € pour tous : encouragement à la préparation du poste de travail.**
- ▶ **100 € si apprentissage TG pour les Facteurs matinaux, les Chauffeurs, les Préparateurs participant au TG, les Agents STM et les Manutentionnaires.**
- ▶ **200 € Si apprentissage TG cabine et réussite à l'examen de Tri avant le 29 juin.**
- ▶ **100 € Si apprentissage TG cabine et réussite à l'examen de Tri avant le 11 juillet.**
- ▶ **200 € pour prise de service matinale (jusqu'à 5h30).**
- ▶ **200 € pour le passage en mixte (accord national)*.**
- ▶ **200 € pour les agents qui travailleront en mixte le samedi après-midi*.**
- ▶ **200 € pour les préparateurs, si la qualité de la préparation est optimale dès le 5 juillet.**
- ▶ **100 € pour les préparateurs, si la qualité de la préparation est optimale dès le 19 juillet.**

Promos : 1 FSE en ROP / 2 RE en 3.2.

Pour la CFDT, l'aspect financier n'apparaît pas comme la priorité d'une réorganisation mais permet de reconnaître et de valoriser les efforts consentis par chacun. Aussi, face aux premiers montants proposés par la Direction, la CFDT a agi afin de revoir à la hausse certaines primes. Nous avons également pu obtenir, par rapport aux précédents accords, une prime pour l'apprentissage des nouveaux casiers ETF ainsi qu'une prime pour les personnes en horaire matinaux. Enfin, nous veillerons à ce que l'ensemble des cadres bénéficient bien d'une partie des primes octroyées. Dans le cadre d'une future commission de suivi, un point sera fait afin de bien regarder si tout le monde a bien touché quelque chose et si chaque situation correspond bien aux montants prévus par l'accord.

Comme dit en préambule, la CFDT sera extrêmement vigilante. En effet, cette réorganisation est périlleuse, un suivi strict devra être mis en place au quotidien dès la mise en place. Il s'agira en effet d'accompagner chaque collègue afin d'entendre les éventuels erreurs ou dysfonctionnements qui apparaîtraient. La CFDT sera extrêmement attentive au bien-être de chacun et n'hésitera pas à utiliser tous les leviers existants si nécessaire.